



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AOÛT 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 29 AOÛT 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-neuvième jour du mois d'août 2011, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Diane Larouche
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absent pour une partie de la séance : Monsieur le conseiller André Fournier.

Sont aussi présents :
 Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Ginette Audet

Neuf personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 août 2011
4. Lecture des certificats des règlements 1165-2011 et 1166-2011
5. Avis de motion : règlement pour agrandir la zone 58-M
6. Avis de motion : règlement pour agrandir la zone 83-I
7. Avis de motion : règlement pour ajuster table des matières du règlement 623-91
8. Adoption du second projet de règlement pour agrandir la zone 58-M
9. Radiation de facture : Club de soccer les Rapides
10. Amendement de la résolution 410-2011
11. Lecture et adoption d'un règlement : article 30.0.4 – Loi sur le traitement des élus
12. Supervision des travaux : Les Boisés Ontaritzi
13. Autorisation d'un exercice militaire sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
14. Versement d'une subvention à la Coopérative de câblodistribution
15. Paiement numéro 1 : Aqueduc et égout rue du Levant



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AOÛT 2011

16. Liste des engagements financiers
17. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
18. Demande d'aide financière à la Direction régionale de la sécurité civile
19. Autorisation d'utilisation du Parc du Grand-Héron les 14-15-16 octobre 2011
20. Suivi des dossiers par les élus
21. Autres sujets
22. Période de questions
23. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'août est reprise.

432-2011 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 9 et 11.

ADOPTÉE

433-2011 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 8 août 2011
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

LECTURE DES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1165-2011 ET 1166-2011

La greffière adjointe donne lecture des certificats d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que les règlements numéros 1165-2011 et 1166-2011 fassent l'objet d'un scrutin référendaire.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT POUR AGRANDIR LA ZONE 58-M

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, de façon à agrandir la zone 58-M à même la zone 60-H.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AOÛT 2011

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT POUR AGRANDIR LA ZONE 83-I

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, de façon à modifier les articles 4.2.6.2, 5.4.1, 6.1.2, 6.2.3, 7.3, 7.3.2.1, 7.3.2.3, 9.1, 10.3.1.2 et 10.3.2 de manière à autoriser, interdire, redéfinir ou préciser certaines dispositions du règlement de zonage et à agrandir la zone 83-I à même la zone 82-I.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT POUR AJUSTER TABLE DES MATIÈRES
DU RÈGLEMENT 623-91

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins d'ajuster la table des matières du règlement de zonage numéro 623-91, suite à l'adoption du règlement numéro 1160-2011 y intégrant les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral, des milieux humides et des plaines inondables.

434-2011 **ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**
POUR AGRANDIR LA ZONE 58-M

PROJET DE RÈGLEMENT N° SPR-1163-2011

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »
NUMÉRO 623-91, DE FAÇON À :

- agrandir la zone 58-M à même la zone 60-H.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623-91, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage No 623-91 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007) ;

ATTENDU qu'un projet de règlement portant le numéro APR-1163-2011 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 juin 2011;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 août 2011 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire, assisté de monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement N° SPR-1163-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AOÛT 2011

Projet de règlement N° SPR-1163-2011

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.
- ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, de façon à agrandir la zone 58-M à même la zone 60-H.
- ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en agrandissant la zone 58-M à même la zone 60-H.
- Cette modification est illustrée au plan joint comme annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 29^e JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE ONZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

435-2011 **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 410-2011**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil amende la résolution numéro 410-2011 adoptée le 8 août 2011 en remplaçant le dernier paragraphe par le paragraphe suivant :

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération de la garantie déposée par le promoteur, *après déduction des factures devant être assumées par le promoteur*, au montant de 98 073,44 \$. Ce montant a été imputé au poste budgétaire numéro 55-136-00-005.

ADOPTÉE

436-2011 **SUPERVISION DES TRAVAUX :**
LES BOISÉS ONTARITZI

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AOÛT 2011

ET RÉSOLU de mandater la firme Consultants enviroconseil, selon la proposition de service transmise par monsieur François Bergeron, ingénieur, en date du 29 août 2011, pour procéder à la surveillance des travaux du projet de développement domiciliaire Les Boisés Ontaritzi. Le coût du mandat est établi approximativement à 17 500 \$, taxes en sus (5 semaines à 3 500 \$ par semaine).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 6 000 \$, taxes en sus, pour procéder aux activités de contrôle de la qualité des matériaux.

Ces dépenses sont assumées directement par le promoteur, conformément au règlement numéro 912-2003 et ses amendements.

ADOPTÉE

437-2011 **AUTORISATION D'UN EXERCICE MILITAIRE**

ATTENDU la demande du 5^e Régiment du Génie de Combat des Forces Canadiennes, dans une lettre datée du 26 août 2011, pour effectuer un exercice dans les secteurs de la grande région de Portneuf incluant Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise, sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les déplacements et les manoeuvres relatifs à l'exercice militaire susmentionné.

ADOPTÉE

438-2011 **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
À LA COOPÉRATIVE DE CÂBLODISTRIBUTION
STE-CATHERINE / FOSSAMBAULT**

ATTENDU que l'article 12 du règlement numéro 1046-2008 prévoit une subvention maximale de 20 000 \$ par année, et ce pour cinq exercices financiers, pour une entreprise de câblodistribution et de service Internet, si le propriétaire s'est engagé avant le 15 juin 2008 à procéder à l'achat d'un terrain dans le parc industriel de la Ville et d'y déménager ses installations, à l'exception de son administration s'il y a lieu;

ATTENDU que l'entente a été entérinée par le conseil;

ATTENDU que le règlement numéro 1046-2008 stipule que le versement de l'aide financière s'effectue lorsque tous les engagements ont été respectés par le bénéficiaire;

ATTENDU que le règlement prévoit que s'il n'y a qu'une seule entreprise ciblée dans la résolution du conseil, l'aide financière est de 20 000 \$ annuellement;

ATTENDU que les deux premiers versements ont été effectués suite à l'adoption des résolutions 356-2009 et 516-2010;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AOÛT 2011

ET RÉSOLU que ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 20 000 \$, pour une troisième année, à la Coopérative de câblodistribution Sainte-Catherine / Fossambault, laquelle a satisfait aux conditions du règlement numéro 1046-2008.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-620-02-991.

ADOPTÉE

439-2011

PAIEMENT NUMÉRO 1
AQUEDUC ET ÉGOUT – RUE DU LEVANT

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 8 août 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à « ITE Construction inc. » au montant de 42 580,41 \$.

Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1154-2011.

ADOPTÉE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 24 août 2011, laquelle comprend 164 commandes au montant de 254 317,21 \$.

440-2011

APPROBATION DES COMPTES À PAYER
DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2011, laquelle totalise la somme de 88 672,11 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

441-2011

DEMANDE
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que des dommages sur des équipements municipaux ont été occasionnés par le passage de la tempête *Irene* le 28 août dernier;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AOÛT 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil réclame une aide financière à la Direction régionale de la sécurité civile suite aux événements survenus lors du passage de la tempête tropicale *Irene* les 28 et 29 août derniers. Cette aide est requise pour le dédommagement des frais municipaux ou pour rendre accessible à cette aide les personnes sinistrées de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

442-2011

DEMANDE D'AUTORISATION
D'UTILISATION DU PARC DU GRAND-HÉRON

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 25 août 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la location à monsieur Daniel Lefebvre du pavillon et d'une partie du parc du Grand-Héron les 14, 15 et 16 octobre 2011, pour des activités d'un regroupement de véhicules récréatifs.

Monsieur Daniel Lefebvre devra se prémunir de tous les permis nécessaires.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le maire Jacques Marcotte fait état des prochaines étapes devant mener à l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec.

Il est 19 h 52.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Il est 19 h 56, monsieur le conseiller André Fournier prend son siège.

443-2011

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AOÛT 2011

L'assemblée est levée à 20 h 09.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER